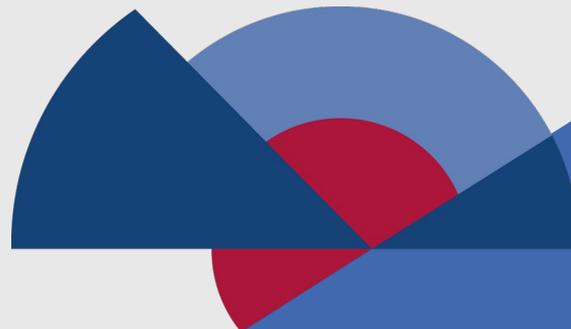


Présentation sur les transidentités



– Assignation à la naissance

- Les médecins et la société : pénis = garçon / vulve = fille

– Cisgenre et transgenre :

- Ne pas utiliser transsexuel

Personne cisgenre : se reconnaît dans le sexe assigné à la naissance

Personne transgenre : ne se reconnaît pas dans le sexe assigné à la naissance

Mémo : le genre accolé à « trans » est le « genre d'arrivée » donc homme trans = homme et femme trans = femme



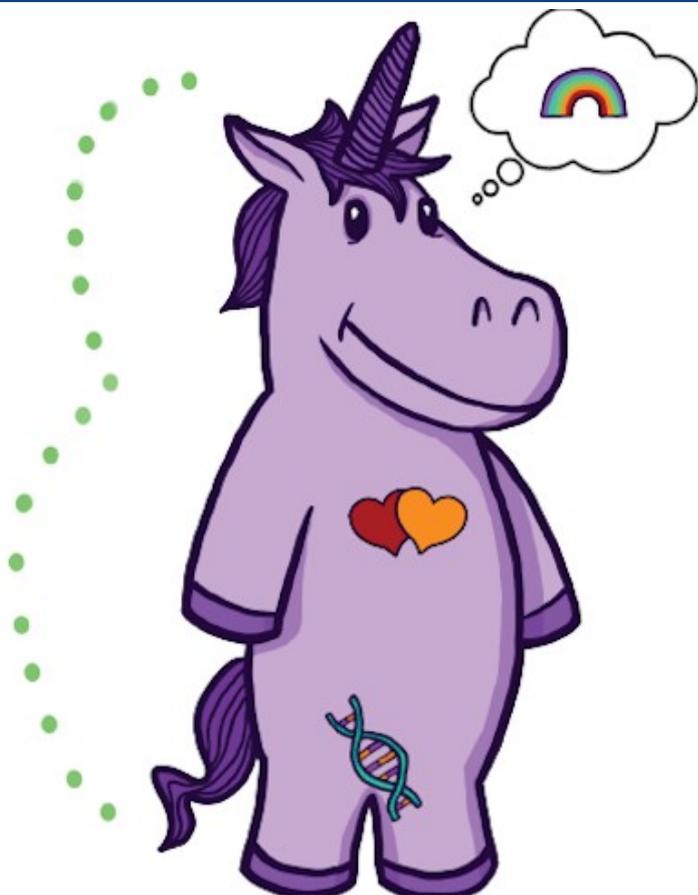
– Expression de genre

- Façon d'exprimer son genre en public : prénom, pronoms, vêtements, coiffure etc.

– Orientation sexuelle

- Orientation sexuelle \neq identité de genre





 Indentité de genre

-  Femelle/Femme/Fille
-  Mâle/Homme/Garçon
-  Autre(s) genre(s)

 Expression/présentation du genre

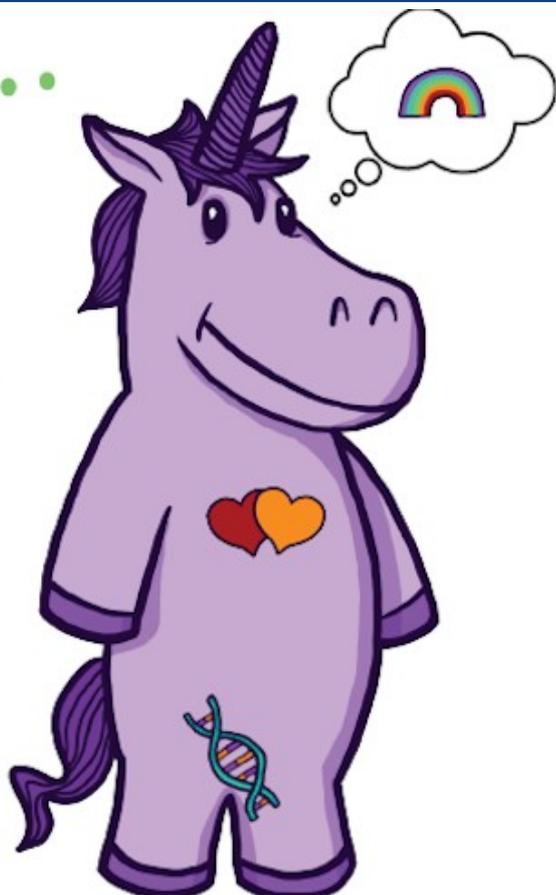
-  Féminie
-  Masculine
-  Autre

 Sexe assigné à la naissance

-  Femme
-  Homme
-  Intressexué

 Attirance sexuelle

-  Femme
-  Homme
-  Autre(s) genre(s)



Identité de genre



Expression/présentation du genre

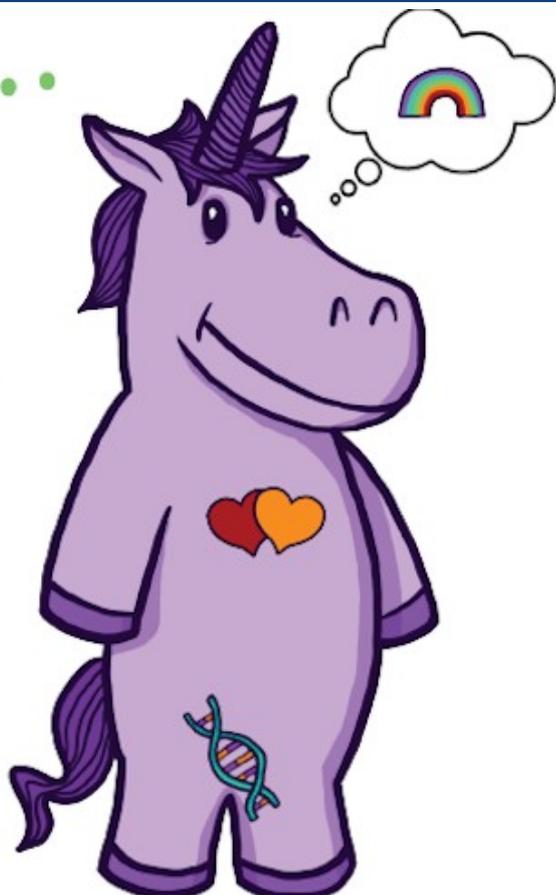


Sexe assigné à la naissance

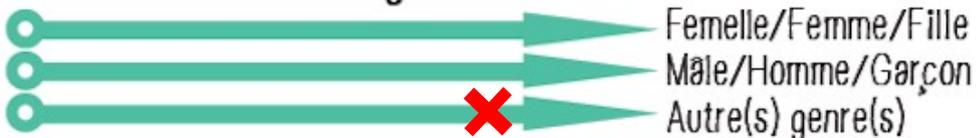


Attrirance sexuelle





Identité de genre



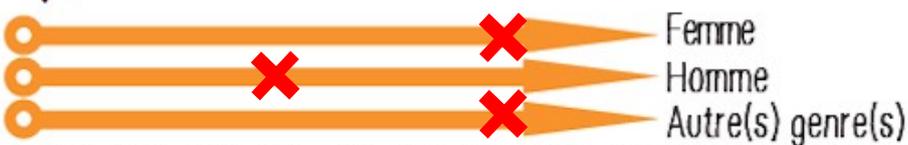
Expression/présentation du genre

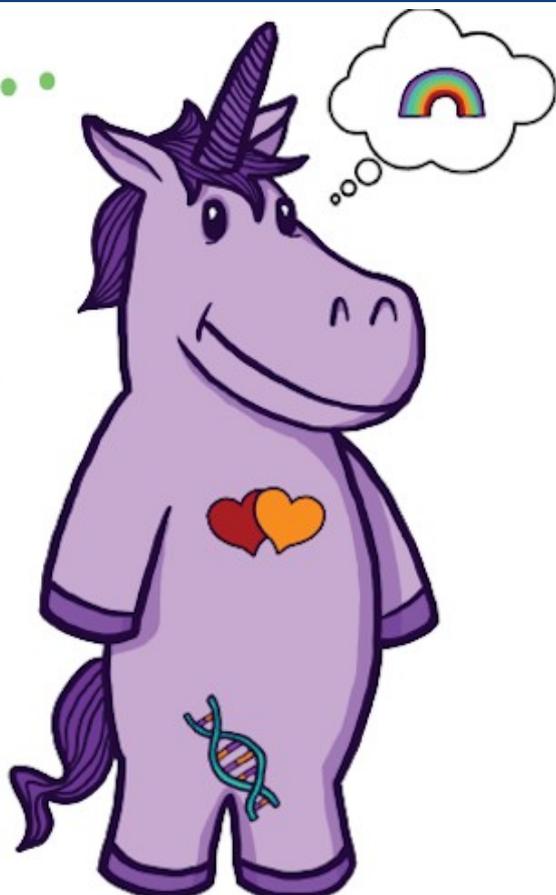


Sexe assigné à la naissance



Attriance sexuelle





Identité de genre



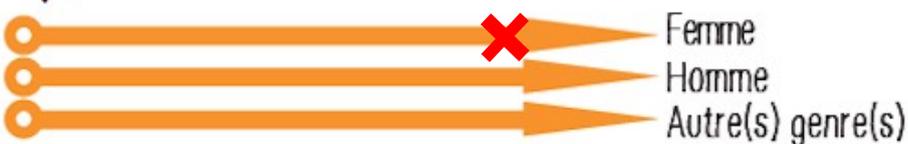
Expression/présentation du genre



Sexe assigné à la naissance



Attriance sexuelle



– Transition sociale

- Changement de son expression de genre : changement de pronom, prénom, coiffure, vêtements, etc.

– Changements administratifs

- Les changements de prénom et marqueurs de genre peuvent être fait officiellement à la mairie (prénom uniquement) et au tribunal (prénom et/ou marqueurs de genre)

– Transition médicale

- Prise d'hormone(s) et/ou opérations chirurgicales à la discrétion de la personne concernée

A noter : il n'est pas nécessaire d'avoir fait une transition pour être une personne trans et il n'y a pas de transition complète c'est la personne concernée qui décide jusqu'où elle décide d'aller



– Généralement avant 14 ans :

- Pas de transition médicale possible, bloqueur de puberté possible mais difficile d'accès

– A partir de 16 ans :

- Opérations possible

Tant que la personne trans est mineure, rien ne peut être fait sans accord des détenteurs de l'autorité parentale. Dans la plupart des cas, tout se fait à l'âge adulte.



– Respect du prénom, pronom et civilité

Dans les espaces de travail numérique, en présentiel, badges, courriers...

– Respect du choix du vestiaire, uniforme, toilettes

– Respect du secret

- Si votre collègue n'en a pas parlé publiquement ou ne souhaite pas le faire, ne le dites pas

– Évitez les questions indiscrètes

- « Quel était ton prénom avant ? », « Tu t'es fait opérer ? », « Pourquoi tu as choisi ce prénom ? », « Tu ressemblais à quoi avant ? »



– Pour aider une personne transgenre :

- Faciliter les entretiens avec la RH et la hiérarchie, écrire un certificat pour les dossiers de changements officiels de prénom/genre à sa demande, corriger les collègues qui font des erreurs, prendre position contre les personnes discriminantes...

– Lois :

- Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel
- Article L. 1152-1 du Code du travail sur le harcèlement
- Article 9 du Code civil droit au respect de la vie privée
- Article 8 de la CEDH droit au respect de la vie privée

– Défenseur des droits :

- Peut être saisi pour des affaires de discriminations
- Guide et décision cadre dans les ressources en fin



- Réforme de la filiation
 - Accès la PMA pour les Hommes trans et utilisation des gamètes congelées librement
 - Lutte contre les discriminations
 - Arrêt de la psychiatrisation (retrait de la transidentité du DSM-V en 2022)
 - Droit à l'autodétermination et au changement libre et gratuit du prénom et genre en mairie
 - Respect du droit concernant les remboursements de soin et les choix de médecins
- 

– Associations

- OuTrans (association parisienne transgenre)
- Acceptess T (association parisienne transgenre)
- FLAG (association policière pouvant aider à la prise de plainte)
- Contact (association faisant des groupes de paroles pour les personnes LGBT+)

– Guide du défenseur des droits

- <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/guide-num-lgbt-06.05.19.pdf>
- https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/decision_cadre_ndeg2020-136_1.pdf

